Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 24 (1987)
Heft: 879

Artikel: Protection des consommateurs : tout va pour le mieux dans la meilleure des Suisses possible

Autor: Gavillet, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019849

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Tout va pour le mieux dans la meilleure des Suisses possible

■ (*ag*) La maison Denner, qui a tendance à confondre ses intérêts commerciaux et la vie politique, a déposé le 2 juillet 1984 une initiative populaire intitulée "Pour la protection des consommateurs". Elle a recueilli, notamment dans les magasins Denner, dont le succès repose en grande partie sur la vente de l'alcool et du tabac (la santé fait-elle partie de la protection des consommateurs?), 156'000 signatures. Elle propose d'introduire dans notre Constitution fourre-tout un article nouveau qui serait le 31^{octies}. Que dit cet octies?

Les accords illicites

L'octies tend à interdire toute restriction de la concurrence. Il vise notamment des prix minimaux imposés par les fournisseurs ou dans certains cas les autorités, des interdictions de livrer ou des conditions discriminatoires de livraison. Bref, une bonne panoplie anti-cartel.
Ce texte de rédaction brouillonne a deux particularités.
Il se limite à viser les restrictions au commerce des denrées alimentaires et autres biens de consommation (c'est une initiative Denner).
Il prévoit, pour l'application de cet article constitutionnel, que la législation pourra être soumise au Tribunal fédéral pour qu'il en examine la conformité. De manière partielle serait introduit (vieux débat) l'examen de la constitutionnalité des lois.

La situation idyllique

Le Conseil fédéral, qui préconise le rejet de l'initiative, commence son argumentation par une description idyllique de la législation fédérale.
Protection du consommateur par les lois sanitaires, loi sur la sécurité des installations techniques, disposition du Code des obligations sur les ventes à tempérament, loi sur les cartels, article 31^{sexies} sur la protection des consommateurs, loi sur la surveillance des prix.
Le Conseil fédéral va jusqu'à prétendre que cette diversité de moyens légaux permet d'agir souplement. Si la commission des cartels ne peut pas créer la concurrence, il y a toujours la possibilité de contrôler la formation des prix.

Les aveux

Le Message démontre sans trop de peine que le domaine du commerce alimentaire est un domaine de très vive concurrence et que les consommateurs n'ont pas à se plaindre, si ce n'est qu'une trop forte concentration peut appauvrir des régions, créer des déplacements pendulaires, mettre de petits fournisseurs sous la dépendance de gros acheteurs, etc...
Mais dans son zèle de réfutation, il tient à souligner combien la cartellisation est importante dans de nombreux domaines. S'appuyant sur la liste des enquêtes de la Commission des cartels, dont on ne sache pas qu'elle soit intervenue bien vigoureusement, il cite:
– les matériaux de construction (ciment, sable, gravier, béton, tuiles, briques, câbles)
– installations électriques et sanitaires
– marché de l'optique
– banques et assurances
– certains services de transport et de réparation
– tarifs d'associations de professions libérales.

D'immenses secteurs de la Suisse qui se protège. Si la synergie commission des cartels, surveillance des prix était véritable, comment expliquer, simple exemple, la différence de prix époustouflante, en Suisse ou en France, sur une identique paire de lunettes? De celles qu'il faudrait au Conseil fédéral pour mettre véritablement en application son si bel arsenal.

Attention aux nitrates

■ (*jd*) Déjà 5% de la population doit se contenter d'une eau potable qui a atteint voire dépassé la limite de tolérance de 40 milligrammes de nitrate par litre. C'est l'agriculture, on le sait, la grande responsable de cet état de fait. Et les chimistes cantonaux alarmés ont lancé un appel pour une nouvelle politique agricole, plus respectueuse de l'environnement. La balle est dans le camp des autorités, ce qui ne signifie pas que les consommateurs sont impuissants à faire changer les choses.
Coupable, entre autres, l'épandange de trop grandes quantités de purin et de fumier, conséquence d'un cheptel trop important par rapport au sol disponible. Diminuer sa consommation de viande peut contribuer à influencer à la baisse la production de viande. Même problème avec les légumes: la culture maraîchère indépendante des saisons exige l'emploi de fongicides et d'engrais azotés; les plantes ne disposent pas toujours des conditions favorables pour transformer ces produits et fixent l'azote sous forme de nitrate. En donnant la préférence aux légumes de saison, le consommateur favorise un usage du sol respectueux de l'environnement.

La Suisse inégalitaire

■ Selon l'hebdomadaire FTMH *La Lutte syndicale*, le haut niveau de revenu dont jouit la Suisse ne l'empêche pas de rester un des pays les plus inégalitaires d'Europe. L'éventail des salaires, qui va en gros de 1 à 8, peut atteindre 1 à 20 dans les plus grosses sociétés. De plus, sur la base des déclarations fiscales, on constate que 1% de la population détient 43% de la fortune privée et que les 5% de personnes les plus aisées possèdent près des deux tiers de la fortune totale.